

ACCOMPAGNEMENT DES DIRIGEANTS DES CLUBS FFGYM

Note stratégique

La vision du Club FFGym de demain : rappel

« Le club de demain est une association loi 1901. Son action s'inscrit dans les politiques conduites par la FFGym, fédération agréée et délégataire. Il est dirigé par un Président et une équipe dirigeante engagés bénévolement, qui concentrent leur action dans la stratégie de développement du club et la mise en œuvre du projet.

*Ils bénéficient d'un accompagnement adapté de la FFGym dès leur prise de responsabilité avec un programme de formations et l'aide d'un Agent de Développement. Au sein du club, ils s'appuient sur des personnes bénévoles ou salariées assurant la gestion quotidienne ainsi que **sur des services et des outils numériques fédéraux automatisant et facilitant cette gestion. Ils coopèrent avec des clubs à proximité pour mutualiser leurs moyens et créer des projets en commun** »*

L'accompagnement FFGym : principes généraux

L'accompagnement est un processus permettant de mieux connaître les clubs et de les guider au quotidien, pour se structurer, se développer ou plus simplement répondre aux problématiques auxquelles ils doivent régulièrement faire face dans un environnement en perpétuelle évolution.

Accompagner, c'est donc offrir aux clubs une palette de compétences, de services et d'outils pour leur permettre de naviguer plus facilement dans leur environnement et pour atteindre les objectifs de la FFGym et ceux qu'ils se sont eux-mêmes fixés.

Cette note, à destination de l'ensemble des acteurs de la gymnastique se veut avant tout partagée, fédératrice et au service des structures fédérales.

Les objectifs de l'accompagnement FFGym :

L'accompagnement FFGym de nos dirigeants s'organise autour de 5 axes prioritaires :

- Apporter les réponses et un suivi aux besoins et problématiques quotidiens.
- Structurer et (ou) développer le club.
- Alléger la charge administrative des dirigeants
- Sécuriser les dirigeants
- Diffuser une information de qualité.

Les 5 spécificités de l'accompagnement FFGym

- **De proximité** : avec des ressources humaines au plus proche des clubs, issues le plus souvent des comités départementaux et parfois des comités régionaux, ayant une connaissance du territoire et des clubs.
- **Humain** : le processus d'accompagnement mis en place par la FFGym priorise avant tout le déplacement des forces en présence directement au sein des clubs favorisant ainsi le contact humain et l'engagement collectif des différents acteurs.
- **Individualisé** : en proposant un accompagnement individuel, fonction des besoins et des attentes du club d'une part et de l'organisation sportive territoriale d'autre part.
- **Adaptable** : que ce soit sur la forme de l'accompagnement ou sur son contenu, l'accompagnement FFGym s'adapte à chacun de ses clubs.
- **Evolutif** : l'accompagnement n'est pas figé dans le temps, il évolue continuellement selon l'avancement de la structure, de ses besoins, ses objectifs, mais aussi de la mouvance de l'organisation du sport en France.

Le périmètre de l'accompagnement des dirigeants des clubs FFG :

L'accompagnement des dirigeants des clubs FFGym se structure autour de 6 activités :

- **Structuration et développement du club** : mise en œuvre de QualiClub, professionnalisation du club (ressources humaines, méthodologie, outils), projet d'équipement sportif (construction, rénovation, location), création d'activités nouvelles.
- **Assistance ponctuelle thématique** : gestion financière, gestion des ressources humaines, juridique, demande de financement, évènementiel, communication.
- **Digitalisation des clubs** avec l'objectif principal d'alléger les charges administratives de nos dirigeants.
- **La formation des dirigeants.**
- **Animer le réseau des clubs** FFGym pour favoriser les échanges entre les dirigeants et mutualiser les initiatives ou expériences.
- **Diffuser une information de qualité.**

Synthèse :



Une attention particulière sera apportée aux clubs de moins de cent licenciés, aux clubs en difficulté et aux nouveaux dirigeants.

Mise en œuvre de l'accompagnement FFGym :

Tout dirigeant d'un club affilié à la FFGym doit pouvoir bénéficier de l'accompagnement fédéral.

Cet accompagnement s'appuie sur un réseau d'Agents de Développement territoriaux. Ce réseau devra être dimensionné à terme pour atteindre une couverture optimale du territoire national. Il sera mis en œuvre prioritairement par les comités départementaux, au plus proche des clubs. Mais pour tenir compte de l'implantation territoriale des clubs, il pourra être envisagé une mise en œuvre interdépartementale ou exceptionnellement régionale.

Une coordination territoriale de l'ensemble de ces Agents devra être mise en place par la commission territoriale.

Ce réseau d'Agents de Développement s'appuie sur une organisation fédérale qui assurera :

- Son pilotage,
- Son animation,
- Un appui en ressources techniques expertes (pôle formation et ressources humaines, service juridique, service des systèmes d'information, cellule équipement, contrôle de gestion) ou des ressources externes tel que le COSMOS.
- Une formation
- La fourniture d'outils et de méthodes.

Le C.O.T formalisera les engagements réciproques de la FFGym et de l'employeur. Les ressources humaines seront clairement identifiées et quantifiées. Un webinaire annuel de l'accompagnement territorial des clubs sera organisé en présence de la FFGym, des employeurs et des Agents de Développement concernés.

Un plan de communication en direction des clubs sera mis en place pour expliquer l'accompagnement fédéral et faire connaître le réseau d'Agent de Développement. **Le contrat d'affiliation évoluera** pour prendre en compte les engagements fédéraux en matière d'accompagnement.

Les acteurs de l'accompagnement.

L'Agent de Développement : nommé le « *couteau suisse du sport* » en rapport avec la polyvalence des missions et des compétences attendues, sont les acteurs principaux de la dynamique territoriale ainsi que les interlocuteurs privilégiés des clubs.

A ce jour, les missions confiées sont diverses.

Les principales prérogatives du poste attendues par la Fédération sont :

- La mise en œuvre de l'accompagnement fédéral tel que défini ci-dessus à l'exception de la formation
- L'accompagnement et la mobilisation des dirigeants de clubs dans la mise en œuvre du projet fédéral
- L'appui à la création et au développement des activités gymniques
- La contribution à la promotion de la FFGym et de ses clubs sur leur territoire.

Un guide de l'Agent de Développement sera produit pour définir précisément ses missions, son positionnement au sein de la Fédération, les pratiques professionnelles, la montée en compétence, le support national et les outils mis à disposition.

Un chargé de mission national pour l'accompagnement des clubs : sera chargé de la mise en œuvre de l'accompagnement des dirigeants des clubs FFGym tel que défini plus haut. Pour cette mission, il aura la responsabilité du pilotage et de l'animation du réseau des Agents de Développement, de la coordination des ressources techniques fédérales, de la définition du plan de formation des Agents de Développement, de la définition et de la construction des outils associés.

Le déploiement territorial des Agents de Développement et le financement fédéral.

Les hypothèses :

- Sans pouvoir affecter un volume horaire précis à la mission d'accompagnement, un temps minimum semble devoir être requis pour garantir à l'Agent un travail de qualité et la continuité de l'activité. Dans ce cadre, la fonction d'accompagnement semble devoir être assurée à minima sur un mi-temps.
- Les études menées par le Pôle Territoires puis par Olbia Conseil d'une part et les observations faites sur d'autres fédérations ont conduit aux recommandations suivantes :
 - A partir de 35 clubs = 1 agent de développement (temps plein) ou 2 mi-temps
 - Entre 15 et 35 clubs = 1 mi-temps
 - Mutualisation de poste pour les départements de moins de 15 clubs.
 - DROM = 1 Agent de Développement à mi-temps (à minima)
- L'application de ces hypothèses en regard du nombre de clubs affiliés démontre un besoin théorique compris entre 28 et 35 ETP (Equivalent Temps Plein) d'Agent de Développement.
- Un état des lieux sera mené sur le réseau existant pour dénombrer le nombre d'ETP d'Agent de Développement sur les missions d'accompagnement tel que définies ci-dessus.

Le financement fédéral de l'accompagnement des clubs :

- La mise en place de ce dispositif doit être accompagné financièrement. Compte-tenu des contraintes financières, le financement sera assuré par une redistribution des budgets départementaux prévus dans le C.O.T et le P.S.F. **Le budget annuel estimé pour l'accompagnement serait de 370 000€ pour un réseau d'Agents évalué à 35 ETP environ.**

La démarche de mise en œuvre : une mise en œuvre en concertation avec chaque territoire

La Fédération

- Rencontrera les commissions territoriales pour expliquer la stratégie et faire l'état des lieux des ressources qui peuvent être affectées à cette mission.
- Fera une proposition à chaque commission territoriale en matière de répartition des postes d'AD, d'identification des ressources affectées et de financement.
- Proposera une mise à jour du C.O.T.